

Mme CALMET : Quelques mots à propos de ce rapport qui est à rapprocher d'un autre rapport qui vient un peu plus loin dans notre ordre du jour, à savoir le rapport annuel du délégataire, 6.002. Evidemment, c'est plus intéressant d'associer à la fois un projet de budget et l'activité courante de la délégation de service public.

Or, les questions que nous pose principalement ce projet de budget primitif 2012 pour le chauffage urbain portent autour des enjeux d'investissement sur le système de chauffage urbain de Créteil.

Il nous semble indispensable de poursuivre l'objectif d'accroître la part de la géothermie dans le mix énergétique du système de chauffage urbain. Depuis deux ans maintenant, il est question d'études pour envisager le forage d'un second puits et on apprend au fil des réunions que finalement ce projet est de moins en moins d'actualité.

Or aujourd'hui la géothermie représente, selon les sources, entre le rapport du délégataire ou le rapport du développement durable, entre 11 et 13 % de la source d'énergie du chauffage urbain. Vient ensuite la chaleur issue de l'usine d'incinération pour environ 25 % et quasiment tout le reste, c'est-à-dire plus de 60 %, c'est l'usage du gaz.

Le rapport du délégataire nous apprend qu'en 2011, par ailleurs, précisément parce que la part du gaz est encore très importante dans le mix énergétique, et comme c'était déjà le cas en 2010, le service du chauffage urbain a été pénalisé au titre des émissions de CO² puisque globalement sur ses 4 sites de production, les émissions ont été supérieures au quota autorisé et ces émissions de CO² sont directement liées au volume de gaz ou de fuel brûlé (mais c'est plus marginal ici).

Un autre aspect important à souligner dans le cadre du rapport du délégataire, c'est le coût moyen du chauffage par logement qui a augmenté de 5 % entre 2010 et 2011, de 748 € à 785 € par logement et principalement (et c'est le délégataire qui l'indique) en raison de l'augmentation du prix du gaz. Chacun sait que cela ne va pas s'arrêter là.

C'est pourquoi, au moment d'adopter ce projet de budget annexe pour le chauffage urbain, et alors qu'il semble que l'on diffère encore les décisions sur le second puits de

